

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 26

Date de la convocation : mardi 6 décembre 2016

N° 16.12.12.08

L'an deux mille seize et le douze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, , M. CASTELL, M. ROESCH, Mme PRIE, Mme PASDELOU, M. TUAL, Mme PLAYS, M. SELKE, Mme DAMAIS, M. BOUISSEREN.

PROCURATIONS :
Mme MICHEL en faveur de M. SAVY
Mme MOULAOUÏ en faveur de M. ROQUES
Mme CAMBON en faveur de M. ROQUES
Mme JULLIEN en faveur de M. BOUSQUEL
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

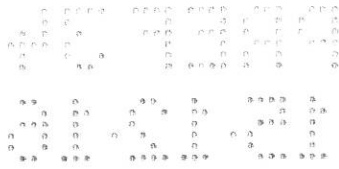
ABSENTS : M. LOPEZ, Mme MACHERY, M. GOEPFERT

PREMIER BILAN ENERGIE 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc SAVY

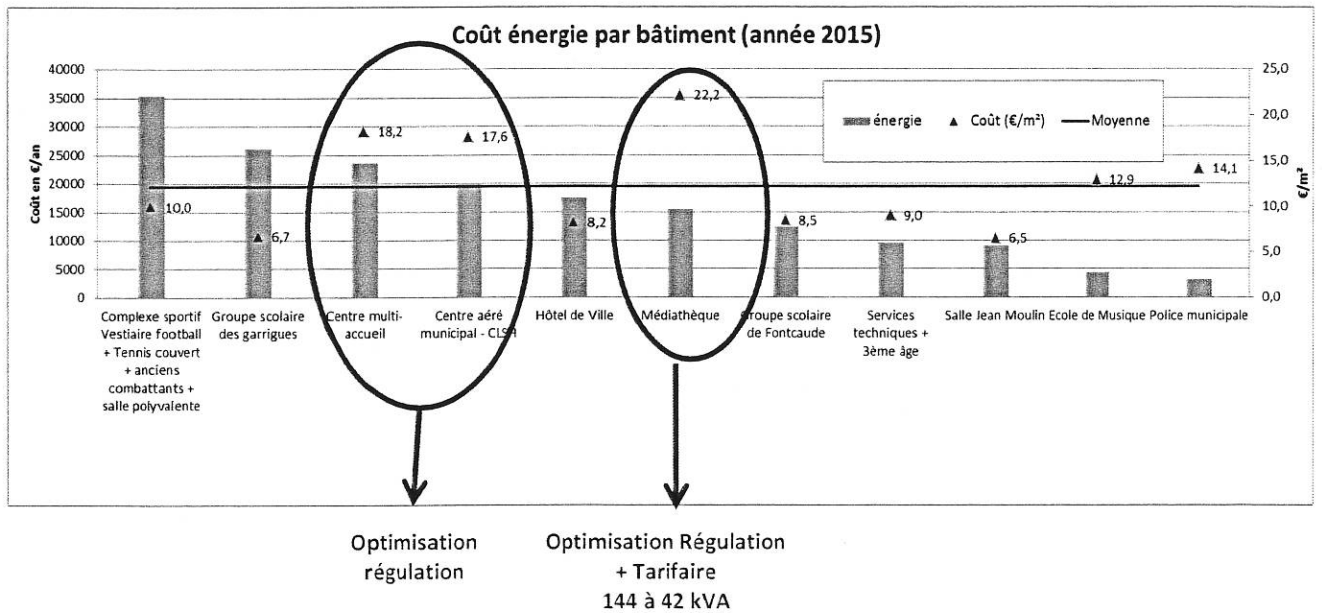
Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire, rapporteur, rappelle à l'assemblée que la Ville de Juvignac a signé courant 2016, une convention avec l'Agence Locale de l'Energie (ALE) et la Métropole pour une assistance à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables sur la commune.

Ainsi ci-après, les principaux chiffres, issus d'une première analyse des consommations d'énergie et d'eau, rendent compte des pistes d'économies déjà mises en place et proposent celles, envisageables pour 2017.

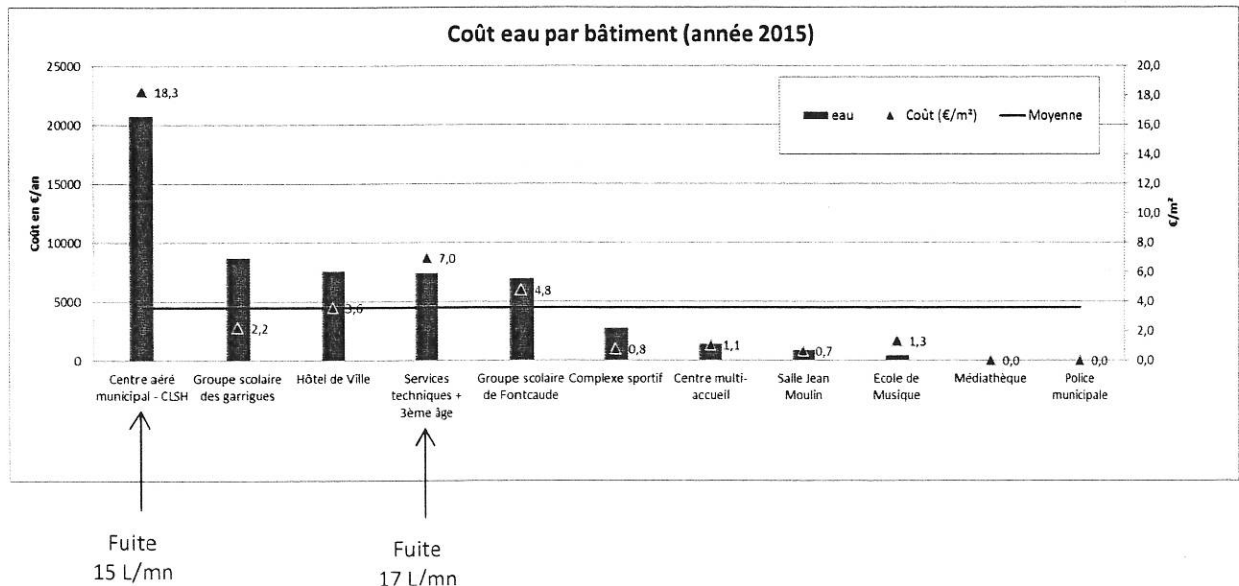


DIAGNOSTIC ELECTRIQUE (consommation 2015)

PERFORMANCES 2015	kWh/m ² .an	MOYENNE
Groupe scolaire des garrigues	63	84
Groupe scolaire de Fontcaude	91	84
Centre aéré municipal - CLSH	116	88
Centre multi-accueil	122	88
Hôtel de Ville	91	86
Services techniques + 3ème âge	74	86
Ecole de Musique	79	73
Police municipale	92	86
Salle Jean Moulin	57	82
Complexe sportif	63	78
Médiathèque	104	81



DIAGNOSTIC EAU (consommation 2015)



Ces deux diagnostics ont mis en évidence un potentiel d'économie de 57 860 € :

	Action à mettre en œuvre	Lieu	Potentiel d'économies € TTC/an
1	Optimisation tarifaire EDF 240 kVA -> 42 kVA	FESTIVITES N1 / PLACE DE LA MAIRIE réf. Acheminement : 30002431568975	7 595 €
2	Optimisation tarifaire EDF 240 kVA -> résiliation	FESTIVITES / RTE DE ST GEORGES D'ORQUES réf. Acheminement : 30002431644810	11 500 €
3	Optimisation tarifaire EDF 120 kVA -> 102 kVA	CENTRE MULTI ACCUEIL PETIT PRINCE réf. Acheminement : 30002431644810	785 €
4	Optimisation tarifaire EDF 144 kVA -> 42 kVA	MEDIATHEQUE réf. Acheminement : 30002431644810	4 450 €
5	Optimisation tarifaire EDF 108 kVA -> 42 kVA	MARCHE FONTAINE réf. Acheminement : 30002431644810	2 880 €
6	Fuite d'eau (bureaux municipaux + logement) 4000 m3	Compteur C14SBO16644/00015764	12 800 €
7	Fuite d'eau (CLSH) 4000 m3	Compteur D08EHO20091	12 800 €
8	Résilier compteurs d'eau inutilisés	21 compteurs espaces vert en 2015 dont une majorité 3M	550 €
9	Réflexion coût Fontaines (ELEC + EAU)	Environ 20 000 €/an de dépenses	?
10	Dissocier comptage Eau estimé à 1500 m3 de consommation d'eau	Fontaine/Bassin Hôtel de Ville	4 500 €
TOTAL			57 860 €



Ces estimations d'économie ont été chiffrées pour l'eau à 30 000€ TTC et pour l'électricité à 27 260 € TTC et des dispositions ont déjà été mises en place :

-> **En ce qui concerne l'eau** (action sur le réseau privé, repérage et réparation de fuites)

- centre technique municipal : abandon du réseau existant, création d'un nouveau réseau (4 000€)
- complexe sportif : repérage et réparation de fuites (2 500€)
- CLSH : tentative de localisation réalisée en 2016 -> infructueuse (2 300 €), un marché de travaux est lancé (50 000€).

-> **En ce qui concerne l'électricité**

- suppression des comptages inutilisés
- optimisation des réglages de régulation/programmation, optimisation du fonctionnement (veilles, horloges...)
- optimisation des tarifs « jaunes »

Pour 2017, dans la mesure où le potentiel d'économies de 50 000€ peut être atteint avec pas, ou peu, d'investissement, il est important de continuer à suivre et à analyser notre consommation énergétique au plus près et à optimiser les régulations mises en place.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

D'APPROUVER ce PREMIER BILAN ENERGIE 2016 réalisé en collaboration avec l'Agence Locale de l'Energie.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le 15/12/2016

et publication le 20/12/2016